

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil seize, le 3 novembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Fatima KHELIFI, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Robert NATALE, Didier MATHIEU, Pierre OSER, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Jacques BOUQUENEUR, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Monique DINET, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Cédric PERRIN, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Jacques BOUQUENEUR à Patrice DUMORTIER, Laurent BROCHET à Marie Lise LHOMET, Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Monique DINET à Thierry MARCJAN, Cédric PERRIN à Josette BESSE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 21 octobre	Le 28 octobre	En exercice	41
		Présents	32
		Votants	37

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Sophie GUYON est désignée.

2016-08-10 Création d'un parking-Aire de covoiturage sur la commune de Delle

Rapporteur : Christian RAYOT

La Communauté de Communes du Sud Territoire envisage le développement d'une offre de stationnement pour les travailleurs frontaliers afin de favoriser le covoiturage et l'accès aux transports en commun (bus, train,...).

En effet, la mobilité est étroitement liée à l'automobile, notamment en milieu rural où la densité de population faible ne permet pas une offre en transport en commun suffisamment étoffée pour constituer une alternative efficace à la voiture individuelle.

Aussi, 84,9% des trajets domicile-travail des actifs des communes de la CCST sont réalisés en voiture ou équivalent (camionnette, fourgon). (Source : Insee, RP2012 exploitation principale)

Le développement des activités aux portes de Delle côté Suisse (zone du Technoparc) a entraîné une densification voire une saturation du trafic et du stationnement sur la zone, et plus largement sur la commune.

Fin 2012, 2699 frontaliers ont été comptabilisés dans le Territoire de Belfort dont 75% habitent les communes de la CCST.

La limitation à 1 place pour 3 salariés des places de parking en Suisse dans les entreprises engendre le développement d'un stationnement anarchique en dehors des zones prévues spécifiquement (Gare de Delle, le long des rues zone du Technoparc), et d'un co-voiturage « sauvage » avec stationnement aux abords de la frontière et engorgement des parkings, rues, trottoirs, et création de nuisances.

La création d'un parking-relais offrant une solution de covoiturage organisé et éventuellement couplé avec une offre de transport en commun permettrait de remédier à ces difficultés énoncées et de répondre à plusieurs enjeux pour la CCST :

- **Enjeu environnemental :**

Développement du co-voiturage organisé depuis une aire de stationnement dédiée, réduction du nombre d'automobiles en circulation, donc d'émission de gaz à effet de serre,

- **Enjeu économique :**

Favoriser le maintien des entreprises sur le territoire en répondant à leurs besoins en matière de déplacement des salariés, et aux besoins des salariés transfrontaliers,

- **Enjeu territorial :**

Positionner le territoire dans une dynamique de coopération et partenariat au sein d'une communauté de bassin de vie économique coopération et mutualisation à l'échelle du territoire et des entreprises à travers la capacité à offrir des solutions de mobilité inter-entreprises,

- **Enjeu d'attractivité :**

Attractivité supplémentaire du territoire en facilitant le déplacement des actifs de la CCST vers les zones d'emploi

- **Enjeu de sécurité :**

Libérer les espaces de circulation et de stationnement destinés à d'autres usages, garantir la sécurité de l'ensemble des usagers de la zone frontière, garantir la sécurité des usagers du parking.

La Communauté de Communes du Sud Territoire adhère d'ores et déjà au programme Interreg V « Covoiturage dans l'Arc Jurassien » porté par Arcjurassien.ch et le PNR du Haut Jura, ayant pour objectif principal la promotion et l'animation du covoiturage dans l'ensemble des territoires de l'Arc jurassien.

D'autre part, le projet est inscrit au Contrat d'Aménagement et de Développement Durable (CADD) 2015-2017 de l'Aire Urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt-Delle.

A ce titre, la CCST pourrait bénéficier d'une subvention de 20% des dépenses éligibles du projet plafonné à 41 000,00 € dans le cadre de la Fiche de procédure régionale n°15.06.1 « Soutien aux actions issues des Plans Climat Energie Territoriaux dans le cadre des Contrats d'Aménagement et de Développement Durable ».

Le projet s'inscrit également dans les axes du Programme de Développement Rural du FEADER sur la période 2014-2020 et plus spécifiquement dans la mesure 7.4A concernant la mise en place, amélioration et développement des services de base locaux pour la population rurale. A ce titre, un appel à projets FEADER est prévu en 2017 pour lequel la CCST pourrait solliciter une subvention pour la réalisation de ce parking.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- de valider la création d'un parking/aire de covoiturage sur la commune de Delle,
- d'autoriser le Président à acquérir les terrains nécessaires à la réalisation de cet équipement,
- d'autoriser le Président à lancer la consultation relative aux différentes études et travaux nécessaires à l'élaboration de cette opération,
- d'autoriser le président à solliciter les subventions éventuelles auprès des différents partenaires et compléter par autofinancement le plan de financement,
- d'autoriser le Président à signer tout acte administratif, juridique et financier relatif à cette prise de décision.

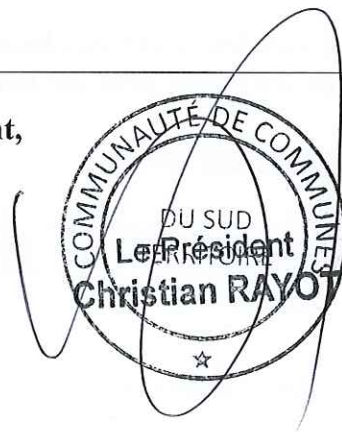
Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 08 NOV. 2016

Le Président,



Le Président,



Enfin, la CCST prévoit d'inscrire ce projet au contrat de ruralité 2017-2020 en élaboration, au titre du renforcement de l'attractivité du territoire et de l'exploitation de l'effet frontière.

Il est proposé de réaliser un parking de 60 places réservé au covoiturage sur la commune de Delle, à proximité de la frontière.

La localisation pressentie pour cet équipement est la zone du Technoparc, sur une partie de la parcelle BO 90, non occupée, actuellement en concession à la SODEB. La topographie de ce terrain, en coteau, le rend plus difficilement mobilisable pour un autre usage.

Ce terrain, en cœur de zone, est facilement accessible aux voitures depuis la RN1019 et l'emplacement paraît compatible avec les habitudes actuelles de stationnement « sauvage » des usagers, constatées sur le Technoparc.

Un partenariat avec les entreprises locales, y compris helvétiques, peut être envisagé, Swatch ayant déjà fait part de son intérêt pour une telle réalisation.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses (en euros HT)		Recettes		
Acquisition terrain + frais	41 000,00	Région (CADD) FC	41 000,00	11,7%
Études préalables	33 000,00	État (Contrat de ruralité)	69 800,00	20%
Travaux	251 000,00	Europe (FEADER 7.4A) *	133 500,00	38,3%
Frais de maîtrise d'œuvre et annexes (CT/SPS)	24 000,00	CCST autofinancement	104 700,00	30%
TOTAL	349 000,00	TOTAL	349 000,00	100%

* le FEADER intervenant en dernier lieu après obtention et notification des subventions des autres cofinanceurs, à hauteur de 44,1% des dépenses éligibles pour atteindre 70% du montant du projet, la subvention FEADER pourrait être supérieure en cas de non obtention de la subvention État/Contrat de ruralité sollicitée.

Impact annuel sur le budget de fonctionnement de la CCST :

S'agissant d'un parking ouvert, gratuit, situé sur la zone du Technoparc, les dépenses annuelles relatives à cet équipement à envisager se limitent :

- à l'entretien (fauchage, tonte, nettoyage) du parking, situé sur la ZAC qui fait l'objet d'un marché d'entretien annuel, au même titre que les autres ZAC de la CCST
- au déneigement du parking et de son accès.

Échéancier prévisionnel :

Lancement du projet et études préalables : printemps 2017

Travaux de réalisation du parking : été 2017, avec ouverture aux usagers pour l'automne 2017